



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 5431

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les importantes vacances de postes constatées dans les services de la DDE de Savoie. Ainsi au parc départemental de l'équipement, cinq postes sont actuellement non pourvus : trois mécaniciens ; un chaudronnier et un carrossier-peintre. Certains postes sont vacants depuis plus d'un an malgré une mise au concours. Dans ce même département, le poste d'ingénieur subdivisionnaire de Saint-Michel-de-Maurienne est vacant depuis plusieurs mois. Compte tenu des mouvements de personnels à prévoir dans les années à venir avec les départs en retraite, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour éviter ces ruptures dans le fonctionnement des services et le délai dans lequel les postes actuellement vacants seront pourvus.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est très attaché à ce que tous les services de son ministère soient en situation d'exercer efficacement leurs missions de service public et d'assurer un service de proximité de qualité à tous les usagers. Il porte donc une attention toute particulière aux cas de vacance de poste, notamment dans les différentes directions départementales de l'équipement. Aussi, le ministère a-t-il lancé un plan national de résorption de la vacance, avec l'objectif de réduire celle-ci au niveau national de 1 200 postes en 2002. Le ministre a décidé qu'une nouvelle étape serait franchie en 2003, avec une réduction nationale supplémentaire de la vacance à hauteur de 750 postes. Dès l'année 2002, des recrutements exceptionnels (200 attachés administratifs des services déconcentrés, 150 ingénieurs des travaux publics de l'Etat, 200 techniciens supérieurs de l'équipement) qui s'ajoutent à un accroissement de plus d'un tiers des recrutements classiques par concours, ont permis de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Ces efforts ont bénéficié très directement à la direction départementale de l'équipement de la Savoie dont la vacance de poste a été divisée par trois depuis le début de l'année 2002 sur les emplois gérés au niveau central. Ces efforts seront évidemment poursuivis en 2003. Concernant le parc départemental de l'équipement de Savoie dans lequel six postes se sont libérés en 2002, des concours de recrutement ont été organisés. Quatre postes sont désormais pourvus et une procédure de concours pour les deux autres postes va être relancée prochainement car il n'a été trouvé aucun candidat ayant les qualifications requises. En ce qui concerne le poste de chef de subdivision de Saint-Michel-de-Maurienne, il est malheureusement vacant depuis le mois d'avril 2002. Dans ce contexte, une réflexion a été lancée par le directeur départemental de l'équipement de la Savoie sur l'organisation territoriale de son service en accord et en concertation avec le conseil général, afin de maintenir la qualité des prestations apportées et répondre aux bénéficiaires du service public.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5431

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3817

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1226